



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

LETTRE D'INFORMATION

OCTOBRE-NOVEMBRE 2023

// 05-23



AU SOMMAIRE

PAGE 01

Editorial de David Caillouel, président du SEFB

PAGE 02

Export : pas de mesures restrictives

Projet de loi de finances 2024

Une nouvelle mission pour l'ONF

PAGE 03

Règlement sur la déforestation de l'UE

Contrôles OFB

PAGE 04

Proposition de loi face aux enjeux climatiques

Avec ETIC, le SEFB s'étend à Bruxelles

PAGE 05

Lancement des Groupes de travail

Comité des Forêts

LE MOT DU PRÉSIDENT

par David Caillouel, président du SEFB

Réduction de l'activité et de l'export, le mépris de l'interprofession (FBF) remet en cause la filière bois

Cette période automnale a été marquée par une reprise en pointillés en raison d'une forte baisse de la demande intérieure. A l'export, le chêne poursuit le fort ralentissement constaté depuis octobre 2022. Les exportations de grumes de chêne vers la Chine confirment leur forte baisse (- 78% par rapport à septembre 2022 et - 69% versus septembre 2023), soit depuis janvier une régression en cumulé de - 44% (versus 2022).

En projection annuelle, le volume exporté tangentera en 2023 les 314 000 m³ ; ce qui correspond à env. 14% de la récolte (estimée à 2 165 000 m³), soit env. 1 chêne sur 7. Il en va de même pour les épicéas scolytés, en baisse de - 49% avec un volume cumulé de 412 000 m³ et pour le hêtre - 31% pour un volume cumulé de 133 000 m³.

Tous ceux qui taxent, aujourd'hui encore, les exploitants forestiers d'exportateurs devraient revoir d'urgence leur discours car lorsque 1 chêne sur 7 part hors d'Europe, le ratio est aux antipodes du discours que porte une minorité de gros scieurs. En déformant aux yeux du grand public la réalité, ils dénaturent, pour préserver leurs intérêts personnels, l'image de nos forêts et de ses acteurs. Je veux dire à ces personnes de faire preuve de sagesse et de travailler en bonne intelligence et non pas dans la véhémence.

Cet automne a également été marqué par l'absence de réponse du Président de France Bois Forêt - Jean-Michel Servant - à notre courrier du 14 septembre. Dans notre missive, nous lui transmettions des propositions équilibrées et cons-

tructives pour améliorer l'approvisionnement des scieries territoriales. Nous nous engageons notamment à mettre en place des contrats de préférence donnant systématiquement la priorité aux scieurs français pour acquérir notre récolte au prix du marché.

Nous n'avons jamais reçu de réponse. J'en conclus que les scieurs ne doivent pas avoir actuellement de besoins en matière d'approvisionnement. Le discours actuel sur un hypothétique manque de bois affectant les scieries françaises ne peut plus être crédible. Notre énième main tendue pour « faire filière » n'a même pas été refusée, elle a tout bonnement été ignorée.

France Bois Forêt – auprès de qui nous nous acquittons de la CVO - n'est-elle pas censée

suite page suivante

Suite de l'éditorial

représenter tous les acteurs de la filière bois, ou *a minima* les recevoir et les écouter ? Exclure et ignorer volontairement certains d'entre eux pour des raisons qui ne sont ni rationnelles, ni explicables, relève soit d'un autre âge soit d'un manque de courage. Je cultive l'espoir que la filière retrouve un peu de bon sens, que cette situation stérile prenne fin et que les exploitants-négociants retrouvent la place qui doit être la leur au sein de la filière bois.

Pour que cesse ce déni de droit, j'en appelle au Ministre de l'Agriculture pour que, suite à nos demandes, il nous reçoive prochainement et dispose ainsi de tous les éléments lui permettant de mettre fin à un ostracisme qui n'a que trop duré et qui pénalise toute la filière.

Cet automne, enfin, a été marqué par la mise en place de groupes de travail qui permettent à nos membres de se réunir autour de thématiques et d'élaborer ensemble le plan d'actions du SEFB 2024 – 2030.

Les thématiques en cours d'études sont les suivantes :

1/ Bilan des marchés – réglementation - Label UE - contractualisation.

2/ Carte d'exploitant forestier et chartes de bonnes pratiques.

3/ Relations avec la FNEDT – mise en place de contrats type - sécurité sur les chantiers - projet caisse d'intempérie.

Nous allons poursuivre nos travaux jusqu'en début de l'année 2024 et nous publierons nos conclusions, qui deviendront en quelque sorte la doctrine de notre syndicat.

En adhérant au SEFB et en renouvelant, début janvier votre adhésion, vous permettrez à notre syndicat de faire entendre la voix de tous les exploitants forestiers négociants et de poursuivre le travail de fond que nous menons pour renforcer la filière bois et redonner aux exploitants-négociants, acteurs incontournables, la place qui leur revient de droit. Parce que vous pouvez compter sur nous pour défendre notre beau métier, je compte sur vous. Bien cordialement,

David Caillouel
Président du SEFB